

14 547

le remède. Le ministre des Finances, qui doit exercer une pressante action sur ses collègues, a déclaré qu'il n'avait pu obtenir de sacrifices de ceux-ci. Certains ont même fini par dire qu'il n'y aura pas de compressions si le Parlement n'en impose pas.

Il est assez difficile à une Commission de proposer beaucoup d'économies, par crainte d'atteindre un service qui ne devrait pas être touché. Cependant l'heure est telle que nous devons prendre une hache et tailler. Si nous allons parfois couper à tort, le Gouvernement interviendra; mais nous ne parviendrons à un résultat que par ce moyen. Si nous ne le faisons pas, nous supporterons avec le Gouvernement le poids d'une lourde responsabilité.

Sans recourir à des procédés anormaux, il faut se souvenir de ce qui s'est passé à la Commission de l'Armée pendant la guerre. On pourrait proposer un coefficient de réduction qui s'appliquerait au Ministère des Finances lui-même. Certains employés de celui-ci reconnaissent qu'ils jouissent d'une situation véritablement scandaleuse: on leur accorde des suppléments de traitement qu'ils ne demandaient pas; on augmente leur nombre dans des proportions telles qu'ils ne font plus grand' chose.

S'endormir dans cette situation serait nous exposer à un fâcheux réveil.

M. LE PRESIDENT.

- Nous remercions M. de Selves d'avoir bien voulu apporter cette première pierre à l'édifice que nous allons essayer de construire. Je dois dire que la préoccupation dont il vient de nous faire part nous est commune à M. le Rapporteur Général et à moi. Tous deux nous avons constaté, avec un très vif regret, que les compressions que le Gouvernement nous avait promises, n'ont pas été réalisées. Bien plus, il n'a pas combattu des augmentations

de crédits proposées à la Chambre.

Vous savez qu'une commission spéciale a été constituée auprès de la Présidence du Conseil pour réaliser des économies. Ses travaux ayant abouti déjà à certains rapports, j'ai demandé à M. le Ministre des Finances de vouloir bien nous communiquer tous ces documents. C'est ainsi qu'un rapport sur la Marine marchande et un autre sur le compte spécial de ravitaillement nous sont parvenus. Nous avons été frappés par certaines conclusions qui demandent des amputations. Alors, d'accord avec M. le Rapporteur général, j'ai écrit à M. le Ministre des Finances pour lui demander de me faire savoir si le Gouvernement était disposé à proposer au Parlement les réductions signalées dans ces rapports; si, en tout état de cause, il soutiendrait la Commission des Finances devant la Haute Assemblée si elle entrait dans la voie, qui est ainsi indiquée. La lettre a été envoyée vendredi, et nous attendons sa réponse.

Il m'a paru nécessaire de placer le Ministre en présence de la réalité. Il n'est pas admissible que l'on n'opère pas des réductions reconnues possibles.

Il est indispensable, en outre, que nos rapporteurs spéciaux se mettent en présence, eux aussi, de la réalité. Ils doivent être les rapporteurs non pas des Ministres, mais de la Commission. Ils auront donc le devoir d'opérer comme l'a indiqué M. de Selves.

M. JEAN MOREL, - appuie les observations de M. de Selves. Le Gouvernement ne devrait pas aggraver pour ainsi dire chaque jour les dépenses publiques. Nous devons aider le Sous-Secrétaire d'Etat des Finances qui est tout disposé à opérer des réductions sérieuses.

M. LINTILHAC, - est stupéfait de voir la Chambre se précipiter dans la voie des péréquations de traitements, - où nous sommes pour ainsi dire forcés de la suivre, - sous prétexte d'établir entre les fonctionnaires un niveau qui serait proportionnel à la culture reçue. Les dépenses sont engagées au nom des réformes nécessaires à la France de demain, au nom de notre situation mondiale. On débite ainsi de belles phrases sans se préoccuper de savoir où l'on conduit le budget.

M. BRARD, - se demande si des compressions sont possibles dans tous les budgets. Dans un budget industriel elles sont difficiles. Ainsi des économies dans le matériel des P.T.T. seraient désastreuses.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - Nous avons dit et redit, au moment du vote des nouveaux impôts, qu'il serait nécessaire de faire des réductions importantes sur les dépenses. Par conséquent nos rapporteurs devront rechercher les surabondances de personnel et les mauvaises/organisations. Ils pourront le faire d'autant mieux que nous ne sommes pas aidés par le Gouvernement qui trouve qu'il n'a pas assez de recettes et pas assez de dépenses. M. François-Marsal procède avec une naïveté qui est charmante, mais peu recommandable pour un ministre des finances. Il a augmenté certaines de ses demandes primitives, puis il a accepté les élévations de crédits de la Chambre.

Quant aux réductions faites par M. BROUSSE, le Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances, à coups de crayon, sans savoir à quoi elles s'appliquent, elles sont les plus mauvaises, car les Administrations arrivent alors à vous démontrer qu'il est impossible de diminuer les crédits qu'elles réclament.

Nos rapporteurs ayant disposé de plus de temps

que ceux de la Chambre, ils devront sonder leur budget jusqu'au fond.

Quant au budget des P.T.T., c'est un de ceux qui contiennent le plus d'abus. On nous a signalé, dans l'administration centrale, des bureaux où des employés, arrivés à l'avant-dernière des lettres qu'ils avaient à écrire passaient leur elle, une partie de leur journée. Des employés eux-mêmes nous ont déclaré qu'il y avait surabondance de personnel dans certains services. Nous pouvons donc réduire les crédits du personnel.

En ce qui concerne le matériel, cette administration n'a jamais su ce qu'elle voulait faire; elle n'a jamais eu de programme défini; ses expériences n'aboutissaient pas.

Il nous faut donc réaliser des économies. Répétons-le encore au seuil de cette discussion.

M. DAUSSET,

- remet à M. le Rapporteur général un rapport confidentiel d'une commission nommée pour dresser la liste des immeubles occupés par le ministère de l'instruction publique. On y constate que le nombre des locations augmente constamment.

Le Sous-secrétaire d'Etat des Finances a voulu des économies dans son propre ministère, mais il n'a pas été soutenu par son ministre, et elles ont été repoussées par la Commission de la Chambre. Nous avons assisté ensuite dans ce ministère à ce que l'on a appelé la promotion des Maréchaux.

Il nous sera difficile d'agir, car, dans un même service, certains employés travaillent beaucoup, alors qu'à côté, d'autres ne font rien. Seuls, les chefs de service pourraient nous renseigner exactement, mais leur situation est délicate.

EXAMEN DU BUDGET DES BEAUX-ARTS

M. CHASTENET, RAPPORTEUR, - commence par constater que la Chambre à augmenté ce budget.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ce budget, qui était de 21 millions en 1914, s'élève maintenant à 38. Certes, les appointements ont été relevés, mais l'augmentation provient surtout de subventions. C'est là que l'on pourrait appliquer le coefficient dont parlait M. de Selves.

Chapitre I.- Traitements du personnel de l'Administration centrale.

M. LE PRESIDENT. - Il a été apporté à ce chapitre, par le Gouvernement, une réduction de 3.000 frs, qui est ainsi motivée: " Réduction en vue de la réorganisation de l'administration centrale sur la base de la réduction des effectifs et d'une meilleure utilisation du personnel."

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Accentuons cette réduction. Il serait possible de ne pas recruter.

M. BERTHELOT, - objecte que les ministres ont toujours le droit de faire des nominations.

M. LE PRESIDENT. - Pour le personnel réglementaire, on ne peut que remplir les vacances qui se produisent. En ce qui concerne le personnel supplémentaire, l'administration a les mains libres.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ici, nous tenons le bon bout, car nous n'avons qu'à ne pas voter les crédits supplémentaires.

M. BERTHELOT, - répond que l'on ne peut pas ne pas payer.

M. LE PRESIDENT. - Je vais invoquer un précédent. En 1906, pour le premier budget que j'ai eu l'honneur de soutenir comme Ministre des Colonies, devant la Chambre, la Commission du

Budget voulut opérer une réduction de 10.000 frs dans l'administration centrale, réduction que j'avais eu déjà l'intention de réaliser. J'ai rencontré des difficultés, car un de mes directeurs considéra comme nulle cette décision de la Commission de la Chambre, en invoquant le règlement d'administration publique qui fixe les cadres et les traitements. J'ai répondu que ce règlement indiquait des maxima que l'on pouvait très bien ne pas atteindre.

Ayant appris les agissements de ce fameux directeur, la Commission chargea M. Noulens de me demander ce que l'on allait faire.

M. NOULENS , - fait remarquer que le Ministre fut d'accord avec lui.

M. LE PRESIDENT. - Ce fait prouve que les ministres sont parfois contrecarrés par leurs services qui veulent étendre leurs attributions. A cela il y a un remède : le contrôle parlementaire. Par conséquent, si des crédits injustifiés sont votés, c'est parce que les rapporteurs n'ont pas rempli leur devoir.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je puis à cet égard citer un précédent qui m'a valu un adversaire irréconciliable. J'ai laissé au compte personnel d'un ministre une somme de 1.100.000 frs pour une dépense faite sans crédit inscrit au budget. Cette situation a duré jusqu'à mon départ pour l'Indochine, époque à laquelle elle a été régularisée par un rapporteur complaisant. Je voulais une sanction pour cette irrégularité.

M. BERTHELOT, - objecte que la mesure était inapplicable; pour qu'il en fût autrement, il aurait fallu un jugement de l'autorité judiciaire. Nous demeurons, à cet égard, sous la législation de 1863 qui ne met pas en jeu la responsabilité individuelle des ministres pour les dépenses publiques. Il n'existe en l'occurrence que la responsabilité morale du Chef de l'Etat.

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes dans l'erreur, Mon cher Collègue, car voici ce que dit l'art. 9 de la loi de finances du 15 Mai 1850 : "Aucune dépense ne pourra être ordonnée ou liquidée sans qu'un crédit préalable ait été ouvert par une loi. Toute dépense non créditée ou portion de dépense dépassant le crédit sera laissée à la charge du ministre contrevenant."

C'est bien net. Dans le décret de 1863, il n'y a rien de contraire à cette disposition. La seule difficulté réside dans la procédure qui mettra la dépense à la charge du ministre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Cependant, nous sommes armés.

M. BERTHELOT, - dit qu'en réalité le Parlement est obligé de voter lorsque la dépense est faite.

(Une réduction de 20.000 frs sur le chiffre de la Chambre est adoptée.)

Chapitre 2. - Indemnités et allocations diverses.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - On peut accepter l'augmentation du tarif des heures supplémentaires, mais il faudrait diminuer le nombre de celles-ci.

M. BERTHELOT, - estime que l'on pourrait faire des économies sur les indemnités de résidence.

(Une réduction de 4.250 frs est adoptée.)

(Adoption des chapitres 3 à 13.)

Chapitre 14. - Ecole Nationale des Arts décoratifs, - Matériel.

M. LE RAPPORTEUR, - dit qu'il a trouvé cette école dans un état lamentable.

M. LE PRESIDENT. - Vous pourrez appeler l'attention du Gouvernement sur ce point.

(Adoption des chapitres 14 et 15.)

Chapitre 16.- Subvention à l'Ecole spéciale d'Architecture.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - On pourrait demander au Ministre si la disparition de cette école, ne serait pas justifiée.

(Approbation.)

(Adoption des Chapitres 16 à 20.)

Chapitre 21.- Conservatoire national de musique et de déclamation. - Indemnités diverses.

M. BERARD, - fait remarquer que l'on a eu tort d'augmenter les traitements de professeurs qui tiraient de leur situation officielle un titre leur rapportant des leçons bien payées.

(Adoption des Chapitres 21 et 22.)

Chapitre 23.- Théâtres nationaux.

M. DAUSSET, - demande pourquoi l'on accorde une augmentation à des théâtres qui ont réalisé des bénéfices.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que l'on fait valoir l'augmentation du coût de la vie.

M. LINTILHAC, - dit qu'il ne faut pas risquer d'écarter de la Comédie-Française de grands artistes qui iront ailleurs. Ils ont des frais de métier.

M. MARRAUD, - fait remarquer que le prix des places a été augmenté.

(Une réduction de 325.000 frs est adoptée.)

Adoption du chapitre 24.

Chapitre 25.- Bibliothèque publique de l'Opéra.- Matériel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - On pourrait demander au Ministre une explication sur ce chapitre qui me paraît excessif. (Approbation)

(Adoption des chapitres 25 et 26.)

Chapitre 27.- Action artistique à l'étranger.

M. BRARD, - demande la suppression de ce chapitre, car une somme de 50.000 est insignifiante, dans ce domaine. Ce n'est pas sérieux. La vraie propagande est faite à l'étranger par des hommes de valeur. Il faut au moins 1 million ou rien du tout.

(Ce chapitre est supprimé.)

Chapitre 28.- Sociétés musicales à Paris et dans les départements.

M. BERARD, - demande la suppression de ce chapitre.

M. LINTILHAC, - répond qu'il faut encourager des sociétés qui s'organisent.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je propose le maintien du chapitre, mais avec une réduction de 9.000 frs. (Approbation.)

(Adoption des chapitres 29 à 35.)

Chapitre 36.- Manufacture nationale de Sèvres.
Personnel.

M. LINTILHAC, - recommande ce chapitre qui permettra de former des ingénieurs céramistes pouvant lutter avec ceux de l'Allemagne.

(Adoption des chapitres 36 à 42.)

Chapitre 43.- Manufacture Nationale des Gobelins, - Indemnités diverses.

M. LE RAPPORTEUR, - regrette que l'on emploie des ouvriers à la copie d'oeuvres très inférieures.

M. LINTILHAC, - répond que certaines tapisseries valent mieux que les tableaux dont elles sont tirées.

(Adoption des chapitres 43 à 45.- Adoption du chapitre 46.- Manufacture nationale de Beauvais, matériel, avec une réduction de 1.000 frs. - Adoption des chapitres 47 et 48.)

Chapitre 49. - Musées nationaux, personnel de gardiennage.

M. LE RAPPORTEUR, - estime que les gardiens devraient recevoir une certaine éducation, car ils sont mal renseignés, contrairement à ce qui se passe à l'étranger.

M. LE PRESIDENT. - Vous pourriez signaler ce détail dans votre rapport.

M. DE SELVES, - demande si les nettoyages ne pourraient pas être faits par le personnel de service.

M. LE PRESIDENT. - Cette observation pourrait également figurer dans le rapport.

M. LINTILHAC, - demande si l'entrée des musées ne pourrait pas être payante.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - La question a été discutée à la Chambre. Le ministre a déclaré que la chose pourra se faire lorsque les musées seront réorganisés et dotés de la personnalité civile.

(Adoption des chapitres 49 à 51.)

Chapitre 52. - Chalchographie.

M. LE RAPPORTEUR, - estime que ce service, qui édite des choses très artistiques, pourrait rapporter au Trésor.

M. LINTILHAC, - ajoute que ce service n'est pas assez connu.

(Adoption des chapitres 52 à 56.)

Chapitre 57. - Subvention au Musée Rodin.

M. LE RAPPORTEUR, - trouve que le cadre de ce musée dépasse peut-être son contenu. On y compte jusqu'à sept répliques de la même statue. N'est-ce pas excessif?

(Adoption des chapitres 57 à 59.)

Chapitre 60.- Publications et souscriptions
aux ouvrages d'art.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - On compte, à l'aide de ce chapitre, conserver le service de la photographie aux armées. Voilà un détail à surveiller. Je propose une réduction de 20.000 frs. (Approbation.)

(Adoption des chapitres 61 et 62.)

Chapitre 63.- Conservation des palais nationaux. - Personnel.

M. LE RAPPORTEUR, - regrette que des services des régions libérées soient maintenus au Palais de Compiègne, après l'incendie qui s'y est produit.

M. LEBRUN, - dit que M. Fournier-Sarlovèse estime qu'il y a intérêt à maintenir ces services à Compiègne.

M. LE PRESIDENT. - M. le Rapporteur pourrait aller sur place pour se rendre compte de la manière dont ces services sont installés. Je crois qu'une réduction indicative de 64.000 frs serait nécessaire sur ce chapitre (Approbation).

(Adoption du chapitre 64.- Conservation des palais nationaux, matériel, avec une réduction de 120.000 frs; du chapitre 65, Personnel auxiliaire, avec une réduction de 8.000 frs, et des chapitres 66 à 70.)

Chapitre 71. - Monuments historiques, subventions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Pourquoi a-t-on transféré certains fonctionnaires de ce service dans un autre, en maintenant leurs appointements à ce chapitre ?

M. LINTILHAC, - dit que ce service a obtenu de beaux résultats, que les Allemands cherchent à imiter.

(Adoption du chapitre 71.)

Chapitre 72.- Monuments historiques appartenant à l'Etat.

M. BERTHELOT, - propose d'incorporer à ce chapitre l'achat du Palais Jacques Coeur à Bourges, qui figure ailleurs, à part.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous pourrions examiner ce point tout à l'heure.

(Adoption du chapitre 72.)

Chapitre 73.- Monuments historiques, monuments n'appartenant pas à l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ne pourrait-on pas en rester au crédit d'avant-guerre?

M. LINTILHAC, - dit que les Allemands achètent des monuments préhistoriques à prix d'or.

M. BERARD, - répond que l'on peut les en empêcher.

M. BERTHELOT, - objecte que l'on ne peut pas demander à l'Etat d'acheter toutes les cornes de cerf gravées que l'on trouve.

(Le chapitre 73 est adopté, avec une réduction de 1 million.)

Chapitre 74.- Monuments historiques, dépenses communes.

M. BERTHELOT, - dit que c'est à l'aide de ce chapitre que l'on fera entretenir beaucoup d'églises par l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que l'on ne saurait trop veiller à l'entretien de nos églises, dont beaucoup sont des petits chefs-d'oeuvre.

(Adoption des chapitres 74 à 89.)

Chapitre 90.- Service des eaux de Versailles, et de Marly, frais de voyages, indemnités.

M. BRARD, - ne s'explique pas les frais de voyages de ce chapitre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Certaines sources sont très éloignées; voilà l'explication.

M. JEANNENEY, - fait, à ce sujet, une observation d'ordre général. N'est-il pas exorbitant de régler les frais de voyage d'après le tarif de 1ère classe? Ne devrait-on pas adopter celui de 2ème classe?

M. LE PRESIDENT. - Nous présenterons à M. Le Ministre des Finances une observation à ce sujet.

(Adoption des chapitres 90 à 96.)

Chapitre 97.- Service des Eaux de Versailles, travaux d'amélioration.

M. LE PRESIDENT. - On pourrait demander des renseignements à M. le Ministre sur ce sujet, dont il a été question déjà.

(Approbation.)

(Adoption des chapitres 97 à 106.)

M. JEAN MOREL, - demande que l'Etat exécute sa promesse de participer à la reconstruction de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Elle est située sur des mines qui s'affaissent. Dans ces conditions, on ne peut la reconstruire sur le même emplacement.

M. LE PRESIDENT. - Passons au budget extraordinaire.

Chapitre A.- Conservation des vestiges de guerre et des objets d'art de la zone des armées.

M. LE RAPPORTEUR. - A certaines propositions de classement, on a objecté que beaucoup de ruines ne se conserveront pas.

M. BERTHELOT, - répond que c'est une question d'espèce.

M. LE PRESIDENT. - Ne pourrait-on pas faire passer ce crédit au chapitre spécial 47 du compte des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution des traités de paix: Protection et réparation des édifices endommagés par les opérations de guerre ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il y a un droit d'expropriation qui ne pourrait pas alors entrer en ligne de compte. Certains emplacements ont de la valeur.

M. LEBRUN, - dit qu'à la suite d'une étude, on a reconnu qu'il serait intéressant de faire quelque chose en faveur de 150 sites environ.

M. GEORGES-RAPHAEL LEVY, - propose une réduction de 900.000 frs sur ce chapitre.

(Cette proposition n'est pas adoptée.)

M. LE PRESIDENT. - Il s'agit d'un service à créer, pour lequel on demande 200.000 frs au classement et 800.000 frs aux frais généraux. La totalité de ce crédit ne pourra pas être dépensée pendant le second semestre. Dans ces conditions, je propose une réduction de 500.000 frs et l'inscription du chapitre au budget ordinaire. (Approbation.)

Chapitre B.- Service photographique et cinématographique.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - On ne peut pas disposer du Palais de Compiègne qui est déjà occupé par certains services. Je propose une réduction de 150.000 frs et l'inscription au budget ordinaire. (Approbation.)

Chapitre D.- Subventions aux communes pour l'érection de monuments commémoratifs de la grande guerre.

M. LE PRESIDENT. - On pourrait inscrire ce chapitre au ministère de l'Intérieur. (Approbation.)

Chapitre E.- Indemnités exceptionnels du temps de guerre.

M. LE PRESIDENT, - On ne peut pas emprunter pour payer ces indemnités.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - On peut objecter que les conditions de la guerre continuent.

M. LE PRESIDENT. - Je tiens à rappeler un vote de l'an dernier de la Commission: nous avons demandé la suppression de l'indemnité de 720 frs. Le Gouvernement a réclamé son maintien.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ces indemnités sont défendables. Acceptons-les, ce qui nous permettra de réclamer la suppression de certaines autres. (Approbation.)

Chapitre F.- Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans les régions dévastées.

(Adopté.)

Un chapitre 72 bis est ajouté: Rachat par l'Etat du Palais Jacques-Coeur à Bourges. 1 million.

II. - RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI, TENDANT A L'INSTITUTION DE TAXES SPECIALES POUR LE SERVICE DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez dû recevoir, Messieurs, ce rapport de M. Clémentel. Vous autorisez, sans doute, son dépôt sur le Bureau du Sénat. (Approbation.)

La séance est levée à 18 heures 30 minutes.

---:---:---:---:---:---

Le Président de la Commission des Finances,

